

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI DE
L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 20H20, À HUIS-CLOS.**

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. HUIS-CLOS ET ENREGISTREMENT

Conformément aux différentes mesures imposées par le ministre de la Santé et des Services sociaux visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 la présente séance est tenue à huis-clos et l'enregistrement de celle-ci sera publiée sur le site de la MRC d'Acton.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-097

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants:

Au point varia:

- a) AgriRécup – Retrait de la MRC du projet pilote phase II
- b) Remerciements – Monsieur Martin Mérette

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU
21 AVRIL 2021**

2021-098

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux de
la séance ordinaire du 14 avril 2021 et de la séance ordinaire ajournée du
21 avril 2021 soient adoptés tels que présentés.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée
à vingt (20) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est
posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

6. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

7. LISTE DES COMPTES

**a) Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01
concernant l'administration des finances de la MRC et la
délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des
dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice
générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements
effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière
séance.

**b) Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel
déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2021-099

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des
comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis
séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste
et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au
long récitée.

| COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL | |
|---|----------------------|
| Comptes payés | 689 636,90 \$ |
| Comptes à payer | 122 552,11 \$ |
| Salaires et contributions de l'employeur | 124 978,47 \$ |
| Total | 937 167,48 \$ |
| RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01 | |
| Comptes payés | 963,39 \$ |
| Comptes à payer | 20 853,63 \$ |
| Total | 21 817,02 \$ |

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-337
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ
D'UPTON**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2021-337 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

CONSÉQUEMMENT,

2021-100

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

a.1 Dossier Trouvailles Gourmandes 1081-FSE-2021-06 (PDZA)

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'entreprise Les Trouvailles gourmandes du Canton;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

CONSÉQUEMMENT,

2021-101

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

| Volet du Fonds sollicité | Numéro du projet | Montant de subvention demandé | Montant accordé |
|--------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------|
| FSE – PDZA | 1081-FSE-2021-06 | 5 000 \$ | 5 000 \$ |

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

a.2 Dossier Les Aliments Soïo 1288-FSE-2021-08

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'entreprise Les Aliments Soïo;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2021-102

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

| Volet du Fonds sollicité | Numéro du projet | Montant de subvention demandé | Montant accordé |
|--------------------------|------------------|-------------------------------|-----------------|
| FSE – Démarrage | 1288-FSE-2021-08 | 5 000 \$ | 5 000 \$ |

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b) Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

b.1 Projets régionaux

b.1.1 Dossier Fabrique Saint-Éphrem 1291-FSPS-2021-03

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

b.1.2 Dossier Festival Grosse Lanterne 1007-FSPS-2021-05

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par le Festival de la Grosse Lanterne;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2021-103

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant, conditionnellement à la tenue de l'événement en présentiel:

| Nom du projet | Nom du promoteur | Coût total du projet | Montant demandé | Montant accordé |
|---|--------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| Pérennisation et implantation régionale du Festival de la Grosse Lanterne | La Grosse Lanterne | 142 086 \$ | 25 000 \$ | 10 000 \$ |

2. D'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b.1.3 Dossier Berce du Caucase 1037-FSPS-2021-06

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la MRC d'Acton au volet régional;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2021-104

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

| Nom du projet | Nom du promoteur | Coût total du projet | Montant demandé | Montant accordé |
|---|------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| Inventaire et contrôle de la berce du Caucase | MRC d'Acton | 13 358 \$ | 13 358 \$ | 13 358 \$ |

2. D'autoriser le versement d'un montant de 13 358 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 9 589 \$ avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) et un autre au montant de 3 589 \$, taxes en sus, avec Quadra Environnement.

b.1.4 Dossier Mardis Chauds 1037-FSPS-2021-07

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par la MRC d'Acton au volet régional;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

CONSÉQUEMMENT,

2021-105

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

| Nom du projet | Nom du promoteur | Coût total du projet | Montant demandé | Montant accordé |
|----------------------------|------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| Mardis Chauds sur la route | MRC d'Acton | 18 004 \$ | 12 870 \$ | 12 870 \$ |

2. D'autoriser le versement d'un montant de 12 870 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux;
3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet.

b.2 Projets locaux

b.2.1 Dossier Ville d'Acton Vale 1013-FSPS-2021-04 – Aménagement d'un terrain de mini-basketball

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Ville d'Acton Vale;

CONSÉQUEMMENT,

2021-106

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

| Nom du projet | Nom du promoteur | Coût total du projet | Montant demandé | Montant accordé |
|---|--------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| Aménagement d'un terrain de mini-basketball | Ville d'Acton Vale | 127 380 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ |

2. D'autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Ville d'Acton Vale pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

b.2.2 Dossier Municipalité d'Upton 1014-FSPS-2021-08 – Bonification des installations et équipements de loisir

ATTENDU la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Municipalité d'Upton;

CONSÉQUEMMENT,

2021-107

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

| Nom du projet | Nom du promoteur | Coût total du projet | Montant demandé | Montant accordé |
|---|----------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| Bonification des installations et équipements de loisir | Municipalité d'Upton | 26 652 \$ | 21 289 \$ | 21 289 \$ |

2. D'autoriser le versement d'un montant de 21 289 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité d'Upton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

c) Développement culturel – Accès culture 2020-2021

Contrat de services avec la CDRN

2021-108

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 2 000 \$ avec la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), mandatée pour animer des ateliers scientifiques au préscolaire. Ces ateliers sont réalisés dans le cadre du projet Accès Culture 2020-2021.

d) Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Avenant 2020-6 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)

ATTENDU QUE le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement;

ATTENDU QUE le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide

d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QU'à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSÉQUEMMENT,

2021-109

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant 2020-6 au contrat de prêt conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

e) Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 – Municipalité de Roxton Falls – Aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché en complémentarité à la Route Verte

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Falls souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) pour l'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché en complémentarité à la Route Verte;

ATTENDU QUE la Municipalité demande un appui de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE le montage financier préparé par la Municipalité ne prévoit pas de contribution financière directe de la MRC d'Acton;

CONSÉQUEMMENT,

2021-110

Il est proposé par M. Pierre Laflamme
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu:

D'appuyer la Municipalité de Roxton Falls dans sa demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 pour le projet *Aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché en complémentarité à la Route Verte*;

QUE la MRC d'Acton consent à réserver une somme de 200 000 \$ pour ledit projet à financer par le FRR volet 1 à même l'enveloppe réservée pour les projets des MRC.

Votent en faveur de la proposition:

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine

(5 voix représentant une population de 11 289 habitants)

Votent contre la proposition:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton.
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,

(2 voix représentant une population de 3 336 habitants)

PROPOSITION ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ (Majorité des voix et majorité de la population attribuée aux représentants qui ont voté en faveur de la proposition).

f) Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie

CONSIDÉRANT les retombées positives des deux dernières éditions des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC) qui ont permis de soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles dans la Montérégie;

CONSIDÉRANT la volonté des Pôles d'économie sociale de la Montérégie, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), de l'agglomération de Longueuil et des quatorze MRC de la Montérégie de conclure une entente sectorielle de développement (Entente) afin de reconduire et de bonifier le Programme des BIEC;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction dudit Programme;

CONSIDÉRANT la décision du comité de sélection du Volet 1 du Fonds Région et Ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir dans la présente entente un montant équivalent à l'investissement global des MRC de la Montérégie et de Développement économique de l'agglomération de Longueuil dans le cadre du Programme des BIEC;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

CONSÉQUEMMENT,

2021-111

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ADHÉRER à l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie, dont la durée est de quatre ans, débutant le 31 mars 2021 et se terminant le 31 mars 2025;

DE DÉSIGNER le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

DE CONFIRMER la participation de la MRC d'Acton à l'Entente en y affectant 30 000 \$ pour la durée de l'Entente provenant de son Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2, soit 10 000 \$ par année pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

DE DÉSIGNER Chantal Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière, à siéger au comité de gestion prévu à l'Entente;

D'AUTORISER le préfet, monsieur Jean-Marie Laplante à signer l'Entente au nom et pour le compte de la MRC d'Acton.

10. ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU l'obligation pour la MRC de produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le rapport pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 préparé par la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSÉQUEMMENT,

2021-112

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains pour l'année 2020;
2. De transmettre ledit rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de le rendre disponible pour consultation sur le site web de la MRC d'Acton.

11. OMNIBUS RÉGION D'ACTON – TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL

ATTENDU QUE le service de transport collectif régional pour la MRC d'Acton a débuté en 2005;

ATTENDU QUE l'organisme mandaté par la MRC pour offrir ce service est Omnibus Région d'Acton;

ATTENDU QUE la continuité de ce service est importante et nécessaire pour notre région;

CONSÉQUEMMENT,

2021-113

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport d'exploitation au 31 décembre 2020 du transport collectif en milieu rural présenté et déposé séance tenante;
2. D'adopter les états financiers au 31 décembre 2020 de Omnibus Région d'Acton;
3. D'adopter le Plan de développement du transport collectif en milieu rural, tel que révisé et mis à jour le 11 mai 2021 par Omnibus Région d'Acton, incluant une stratégie d'utilisation des surplus accumulés attribuables au MTQ;
4. De confirmer la participation financière de la MRC d'un montant de 2 000 \$, pris à même les sommes prévues pour ce service au budget 2021;

5. De confirmer que pour 2021, la MRC anticipe 1 500 déplacements en transport collectif;
6. De confirmer que pour 2021, la MRC évalue à 92 774 \$ les dépenses anticipées, telles qu'apparaissant au montage financier déposé à l'automne 2020;
7. De confirmer l'octroi d'un contrat pour les années 2019 à 2023 à Groupe Swiftrans inc.;
8. De procéder à une demande d'aide financière au montant de 61 231 \$ au *Volet II, Aide financière au transport collectif régional – Transport collectif en milieu rural*, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ);
9. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à la demande d'aide financière 2021 auprès du MTQ et à transmettre tous les documents requis.

12. RAPPORT FINANCIER 2020 – NOMINATION DE L'AUDITEUR

ATTENDU la résolution 2021-095 adoptée le 21 avril 2021 qui octroie le mandat d'audit à la firme Groupe RDL pour les années 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU QUE la firme doit se désister du mandat pour des raisons hors de son contrôle;

CONSÉQUEMMENT,

2021-114

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la firme FBL S.E.N.C.R.L. pour l'audit de la MRC d'Acton ainsi que la préparation du rapport financier pour les années 2020, 2021 et 2022, aux conditions apparaissant dans l'offre de services d'audit fournie le 20 avril 2021.

13. ACQUISITION D'UN NOUVEAU SERVEUR INFORMATIQUE

ATTENDU la soumission fournie par Fusion Expert Conseil inc. le 11 mai 2021;

CONSÉQUEMMENT,

2021-115

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager une dépense de 11 787 \$ taxes en sus, pour l'acquisition d'un nouveau serveur de domaine et d'applications incluant le service et l'installation de celui-ci auprès de Fusion Expert Conseil inc. Le montant de la dépense sera pris à même la subvention reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour compenser les pertes de revenus et les coûts supplémentaires dans un contexte de pandémie.

14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

15. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

16. CORRESPONDANCE

a) Désignation de représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Société Culturelle du Lys inc.

2021-116

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les personnes suivantes à titre de représentants de la MRC d'Acton à l'assemblée générale annuelle de l'organisme *Société Culturelle du Lys inc.* (Théâtre de la Dame-de-Cœur):

- M. Pierre Laflamme
- M. Jean-Marie Laplante
- M. Jean-Marc Ménard

b) Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la région d'Acton

2021-117

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense relative à l'inscription de six (6) personnes au tournoi de golf organisé par la Chambre de Commerce de la région d'Acton.

c) Agence forestière de la Montérégie – Désignation d'un représentant de la MRC

2021-118

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Jean-Marc Ménard, maire de la Municipalité de Sainte-Christine comme représentant de la MRC d'Acton pour siéger à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie.

d) Services de sécurité incendie – Appui à la MRC de Papineau

ATTENDU QUE les municipalités ont à coeur d'assurer la sécurité de leurs citoyens et de fournir un service en sécurité incendie optimal en fonction des moyens dont elles disposent;

ATTENDU QU'avec la mise en place du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les municipalités ont réalisé des investissements importants afin d'atteindre les objectifs fixés et répondre aux exigences gouvernementales;

ATTENDU QUE les fonds alloués dans le cadre des programmes d'aide financière existants pour la sécurité incendie (formation et construction/rénovation de casernes) sont limités et ne permettent pas de soutenir l'ensemble des municipalités du Québec à la hauteur des dépenses estimées et des investissements à réaliser;

ATTENDU QU'en parallèle, les responsabilités déléguées par le gouvernement aux municipalités et la pression financière qui en découle s'accroissent constamment;

ATTENDU QUE les services et les régies de sécurité incendie (SSI/régies) municipaux doivent répondre à un volume et une diversité d'appels croissants avec des moyens financiers limités;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* et les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ont presque 20 ans et ne reflètent plus la réalité des services de sécurité incendie et des municipalités;

ATTENDU la résolution numéro 2021-04-082 adoptée le 21 avril 2021 par le conseil des maires de la MRC de Papineau;

CONSÉQUEMMENT,

2021-119

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Papineau dans ses démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci:

- Augmente de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie;
- Amorçe rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec;
- Définisse clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec.

e) Programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes – Appui à la MRC de Montcalm

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a mis en place un Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes pour pallier différentes pertes de revenus liées à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE tous les services de transport offerts par la Municipalité régionale de comté sont éligibles à ce programme, soit le transport collectif et le transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE les modalités dudit programme prévoient une compensation financière pour les pertes subies provenant des sources suivantes:

- Les recettes tarifaires provenant des usagers;
- Les revenus autonomes (revenus publicitaires, événements spéciaux et autres);
- Les revenus provenant des subventions gouvernementales à l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a respecté toutes les obligations du programme et qu'elle a maintenu tous ses services, et ce, malgré la baisse importante de fréquentation;

CONSIDÉRANT QUE malgré la baisse de fréquentation, les frais de fonctionnement demeurent sensiblement les mêmes;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a confirmé, en mars 2021, la subvention pour les années 2020 à 2022;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention ne comprend pas de compensation pour les pertes de revenus provenant des subventions gouvernementales à l'exploitation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-04-11987 adoptée le 27 avril 2021 par le conseil des maires de la MRC de Montcalm;

CONSÉQUEMMENT,

2021-120

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Montcalm dans ses démarches auprès du ministère des Transports afin que soient respectées les modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif et que soient compensées toutes les pertes financières indiquées dans celui-ci.

f) Réseau Accès Entreprise Québec – Appui à la MRC de Matawinie

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la convention d'aide financière que chaque MRC recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE dès la première année, chaque MRC devra dépenser 300 000 \$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE malgré toute la bonne volonté des MRC d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ces 300 000 \$ dès la première année de la convention;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-04-122-2021 adoptée le 14 avril 2021 par le conseil des maires de la MRC de Matawinie;

CONSÉQUEMMENT,

2021-121

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de
Matawinie dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin
que celui-ci assouplisse les règles de la convention afin de permettre de
dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par
tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les dépenses
de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés.

**g) Augmentation des investissements culturels de provenance
gouvernementale en Montérégie – Appui à la MRC de
Beauharnois-Salaberry**

ATTENDU QU'à l'initiative de Culture Montérégie, la firme KPMG a réalisé
une étude portant sur : «L'importance économique du secteur culturel en
Montérégie»;

ATTENDU QUE ce rapport a révélé que le milieu culturel de la Montérégie
était sous-financé par les gouvernements provincial et fédéral, compte tenu
du poids démographique de la région et de sa contribution à l'emploi;

ATTENDU QU'à la lumière des données présentées dans cette étude, le
Conseil de la culture a recommandé aux élus de faire des représentations
politiques en faveur d'une augmentation des investissements culturels
gouvernementaux en Montérégie;

ATTENDU QUE selon les données compilées par l'Observatoire de la
culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la
statistique du Québec (ISQ), les dépenses en culture réalisées par les
gouvernements provincial et fédéral sont au montant de 24 \$ / habitant en
Montérégie, ce qui en fait la région du Québec la moins financée;

ATTENDU QU'à titre indicatif, à l'échelle de la province de Québec, les
deux (2) gouvernements investissent en moyenne un montant de 203 \$ /
habitant;

ATTENDU QUE dans une étude distincte réalisée par l'OCCQ, les données
compilées démontrent l'importance des efforts déployés par le milieu
municipal afin de soutenir le milieu culturel (dépense de 70,51\$ / habitant);

ATTENDU QU'à la lecture de ces données, il ressort également qu'entre
2016 et 2018, la Montérégie est l'une des régions où le milieu municipal a
le plus augmenté ses dépenses en culture (variation de +8%);

ATTENDU QUE les élus souhaiteraient que les gouvernements bonifient
les investissements culturels en Montérégie puisque ces dépenses sont
génératrices d'importantes retombées économiques;

ATTENDU la résolution numéro 2021-04-088 adoptée le 21 avril 2021 par
le conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSÉQUEMMENT,

2021-122 Il est proposé par M. Guy Lapointe
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de
Beauharnois-Salaberry dans ses démarches auprès des gouvernements
afin que soient bonifiés les investissements culturels en Montérégie.

17. VARIA

a) AgriRÉCUP – Retrait de la MRC du projet pilote phase II

ATTENDU la résolution 2020-027 adoptée par le conseil de la MRC d'Acton
le 12 février 2020 qui prévoit l'adhésion au projet pilote phase II proposé
par AgriRÉCUP ;

ATTENDU QUE le projet, tel qu'il est prévu, ne semble pas être à la
satisfaction des producteurs agricoles de notre MRC qui souhaitent plutôt
une collecte des plastiques agricoles de portes à portes;

CONSÉQUEMMENT,

2021-123 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton se retire
du projet pilote phase II proposé par AgriRÉCUP pour les raisons évoquées
en préambule.

b) Remerciements – Monsieur Martin Mérette

2021-124 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier monsieur
Martin Mérette pour ses années de services au sein de la Sureté du Québec
au poste de la MRC d'Acton, tout particulièrement pour le travail de
proximité avec les maires, et lui souhaiter la meilleure des chances dans
ses nouvelles fonctions.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été
fixée à dix (10) minutes.

Puisque la séance du Conseil est tenue à huis-clos, aucune question n'est
posée. Aucune question n'a été transmise par courriel par le public.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-125

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove
Appuyé par M. Pierre Laflamme
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h55.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière.**